Déclaration de la FMS suite à l'arrêt de la Cour de Cassation sur le meurtre de Sarah Halimi - Lundi 19 avril 2021

La Fondation pour la Mémoire de la Shoah exprime son incompréhension suite à l'arrêt rendu par la Cour de Cassation dans l'affaire du meurtre de Sarah Halimi en 2017.

Alors que le caractère antisémite du crime a été reconnu lors de l'instruction, nous regrettons que cette décision empêche la tenue d'un procès qui juge le meurtrier et rende la justice.

Dans un contexte général où l'antisémitisme ne montre aucun signe de faiblesse, dans l'espace public comme sur les réseaux sociaux, la Fondation regrette le mauvais signal envoyé par cette décision.

Nous exprimons notre plus vive solidarité avec la famille de Sarah Halimi dont nous partageons le désarroi.

